Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 27 JUIN 2025
ID : 062-216204735-20250619-25_03_16-DE

DCM 25.03.16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025

Date de convocation : 12 juin 2025

Objet :

Subvention 2025 au profit du CCAS Isbergues

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANEL - Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Vincent GALLOIS est nommé secrétaire de séance.

****

Lors du vote du Budget au conseil municipal du 4 avril 2025, le montant prévu pour la CCAS d'Isbergues n'a pas été acté par délibération.

Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 27 JUIN 2025
ID : 062-216204735-20250619-25_03_16-DE

DCM 25.03.16

Le conseil municipal propose d'allouer cette subvention au titre de l'année 2025 au CCAS d'Isbergues à imputer au budget.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'allouer la subvention suivante au profit du CCAS d'Isbergues à imputer au budget 2025 comme suit :

Article 657363 : Subventions de fonctionnement aux organismes publics

657363 020 : CCAS 120 040 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
26 juin 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.